

Aide aux stages Sportifs 2024



INFORMATIONS



La CMCAS LANGUEDOC renouvelle l'aide financière pour ses jeunes Ayants Droit.

PUBLIC CONCERNÉ

Cette aide s'étend aux enfants Ayants Droit âgés de 12 ans à 17 ans.

ACTIVITÉ CONCERNÉE

Cette aide s'applique pour 1 seule "stage sportif" par an et non une "activité sportive"

MONTANT DE L'AIDE (en fonction de votre coefficient social):

de 0 à 6560 : 55€

de 6561 à 13000 : 40€

de 13001 à 20000 : 30€

de 20001 à 99999 : 15€

PIÈCES A FOURNIR

Le formulaire d'aide dûment rempli.
La facture acquittée par le centre sportif.
Votre R.I.B.
Votre avis d'imposition 2023 (revenu 2022).

DATE LIMITE DE L'OFFRE

Tout formulaire ou facture doit être envoyé avant le 5 du mois suivant (règlement mensuel)

Veillez envoyer ces pièces justificatives à la CMCAS

par mail à l'adresse : cmcas.languedoc@asmeg.org

par courrier :

CMCAS LANGUEDOC – Le Clos des Muses
170 rue Raimon de Trencavel – CS 59505
34960 Montpellier Cedex 2

Pour plus d'information contactez votre CMCAS au 0810 170 700.